



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Lutte contre le frelon asiatique :  
renouvellement des conventions  
avec le conseil départemental et  
avec les communes

Décision n° 17 04 16

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaients présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco , Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo , Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la communauté de communes a décidé, par délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes.

Pour ce faire, deux conventions ont été signées en 2016 : une convention tripartite passée entre le conseil départemental, les communes et la CCPP ; une convention avec chaque commune membre qui s'est engagée dans ce dispositif de lutte contre le frelon asiatique.

Au vu du bilan des interventions effectuées (34 expertises et 23 destructions de nids sur l'ensemble du territoire de la CCPP), le président propose de renouveler, pour l'année 2017, les deux conventions précitées.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,**

**Décide** de poursuivre le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le département des Alpes-Maritimes en allouant aux communes membres engagées dans ce dispositif une dotation spécifique correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées par le Département dans la limite d'une enveloppe globale de 8 000 € annuels pour l'ensemble du territoire du pays des Paillons.

Pour ce faire,

**Renouvelle** la convention tripartite passée en 2016 avec le conseil départemental et les communes du pays des Paillons.

**Renouvelle** la convention passée en 2016 avec les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Châteauneuf Villevieille, Cantaron, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Luceram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

